

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1573

26 juin 2008

SOMMAIRE

"ACICO" A. & C. Investment Company S.A.	75492	Ilona Investments S.A.	75498
Aedes Investissement S.A.	75485	Imarko Research S.A.	75492
Ak Bars Luxembourg S.A.	75498	Immobilière Orion S.A.	75495
AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l.	75468	IMMO-Participations S.A.	75499
A.M.V. LUX, s.à r.l.	75459	INFOGEST Information through Infomarket	75481
Apical Europe S.A.	75493	Kermadec S.A.	75491
Atros S.à r.l.	75488	Lafayette S.A.	75493
Axa World Funds	75494	Louise 130 S.à r.l.	75458
BSH électroménagers S.A.	75458	Lux-Alimentation S.à r.l.	75493
BSH électroménagers S.A.	75458	Lysandre S.A.	75499
Ceparno	75504	Marketing & Consulting S.A.	75496
CEREP UK One S.à r.l.	75495	Massiv-Passiv S.A.	75491
D.B. Zwirn AP Ltd (Lux) S.à r.l.	75471	MDM Studio S.à r.l.	75486
Developing Energy Concepts (DEC) S.à r.l.	75471	Milano Properties S.A.	75503
EATG Sàrl	75459	M.P.M. International S.A.	75458
Eau Vive Lux S. à r. l.	75489	Navy Financière S.A.	75488
Eni Lux S.à r.l.	75488	Naxia S.A.	75499
Even RX Eins S.à r.l.	75468	Nordea Life & Pensions S.A.	75489
Financière Cavour S.A.	75487	Northern Trust Luxembourg Management Company	75482
Financière Proxalan S.A.	75493	Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l.	75489
FIRST Wohnbau S.à r.l.	75481	S.G.A. Ventures S.A.	75495
Fiver S.A.	75492	SL West Immobilière S.A.	75496
Fonds de pension du Groupe Siemens à Luxembourg	75491	Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services	75482
Galaxy	75482	Swifin S.A.	75492
Games & Movies S.A.	75496	Swiss Re Europe S.A.	75471
Hillwide (Luxembourg) S.à r.l.	75497	Ventinori S.à r.l.	75474
IC Invest HOLDINGS S.A.	75468		

BSH électroménagers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 99.154.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.06.2008.

J. BERG / R. JUNGBLUTH.

Référence de publication: 2008072741/1907/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08137. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

BSH électroménagers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 99.154.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.06.2008.

J. BERG / R. JUNGBLUTH.

Référence de publication: 2008072742/1907/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08141. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

M.P.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 30, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.702.

Concerne: Démission de mes fonctions d'Administrateur et Administrateur Délégué.

Suite à ma démission de la société Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A. en date du 14 mai 2008 et à la dispense d'exécution de mon préavis du 22 mai 2008, je vous informe avoir ainsi démissionné de votre société de mes fonctions d'administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière avec effet immédiat.

La Petite Pierre, le 27 mai 2008.

Pierre SCHWARTZ.

Référence de publication: 2008072893/9029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07595. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Louise 130 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.218.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 23 novembre 2007

l'Associé Unique de Louise 130 S.A.R.L. (la "Société"), a pris la résolution suivante:

- de nommer Mme Ksenia Ryabova, avenue Marechal Ney 143/3 1180 Brussels, Belgique, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Doeke van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2008072978/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

A.M.V. LUX, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.
R.C.S. Luxembourg B 101.521.

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Suite à la décision du conseil de la commune de Bertrange du 01.12.2006, la dénomination du siège social de ma société (A.M.V. LUX, s.à r.l.) est 3, Grevelsbarrière, L-8059 Bertrange à compter du 01.01.2007.

Monsieur CONDELLO.

Référence de publication: 2008073454/7438/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02780. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

EATG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.092.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DLJMB Overseas Partners IV, L.P., an exempted limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglund House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Claire-Marie Darnand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "EATG SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

DLJMB Overseas Partners IV, L.P., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Séverine Canova, private employee, born on July 16, 1975 in Creutzwald (France), residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Candida Gillespie, private employee, born on August 23rd 1971 in Sao Paolo, (Brazil) residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 2-8, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DLJMB Overseas Partners IV, L.P., un limited partnership organisé selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

représenté par Claire-Marie Darnand, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EATG SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi du mois de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur(s) d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles à la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende versés sont supérieurs aux bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le trop-perçu à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

DLJMB Overseas Partners IV, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Séverine Canova, employée privée, née le 16 juillet 1976 à Creutzwald (France), ayant sa résidence professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Candida Gillespie, employée privée, née le 23 août 1971 à São Paulo (Brésil), ayant sa résidence professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante et signé avec le notaire instrumentant.

Signé: C.-M. DARNAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2008. Relation: LAC/2008/21191. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008073643/242/496.

(080083543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

IC Invest HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 64.169.

- Monsieur Linnenbrink Reinhold, administrateur de la Société, a transféré son adresse du 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 88, Lochhauser Strasse, D-82178 Puchheim, Allemagne avec effet au 15 janvier 2008

- Monsieur Jungen Fentjr Stefanie, administrateur de la Société, a transféré son adresse du 5, Titurelstr. D-81925 München au 84, Tsingtauer Strasse, D-81827 München, Allemagne avec effet au 15 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

IC Invest HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008073539/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.348.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008073348/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Even RX Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.169.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of April.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing at Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

acting as the representative of "EVEN RX EINS S.à R.L.", incorporated under the laws of Luxembourg as a limited liability company, société à responsabilité limitée, on May 4th, 2007, R.C.S. Luxembourg section B number 128.169, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (the "Company"), pursuant to circular resolutions of the board of managers of the Company, dated January 31st, 2008.

The circular resolutions, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in her said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company "EVEN RX EINS S.à R.L." has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 4th, 2007, published in the Mémorial C on July 11, 2007 under number 1418.

2. The Company's capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-), divided into ONE HUNDRED (100) parts of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each (hereinafter the "Parts").

3. Pursuant to article 7 of the articles of incorporation of the Company, the authorized share capital of the Company is set at FIFTEEN MILLION EURO (EUR 15,000,000.-) divided into ONE HUNDRED TWENTY THOUSAND (120,000) parts having a nominal value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each.

The board of managers of the Company is authorised to issue further parts, with or without issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the amount of the authorised share capital. The board of managers is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for such parts from time to time, to accept subscriptions for such parts, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such parts.

This authorisation is granted for a period of three (3) years from the date of publication of the articles of incorporation of the Company, for the purposes of financing the acquisition of real estate property mainly in Germany or to discharge any liability incurred in or amount due as a result of its formation. The board of managers is authorised to issue new parts by suppressing or disregarding any preferential subscription right allocated to participants in the Company.

4. By circular resolutions of the board of managers of the Company dated January 31st, 2008, the board of managers has decided to increase the capital of the Company by TWO MILLION EURO (EUR 2,000,000.-) so as to raise the capital of the Company from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) to an amount of TWO MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 2,012,500.-) by the issue of SIXTEEN THOUSAND (16,000) new parts having a nominal value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each. The SIXTEEN THOUSAND (16,000) new parts are entirely subscribed by the existing sole participant in the Company, EVEN RX PROPERTIES S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

5. The new parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of TWO MILLION EURO (EUR 2,000,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary by a letter of BROWN BROTHERS HARRIMAN (Luxembourg) S.C.A. dated January 31st, 2008 having received the committed amounts from the sole participant.

As a consequence of such decisions, paragraph 1 of article 7 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

" **Art. 7. (first paragraph).** The capital of the Company is fixed TWO MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 2,012,500.-) divided into SIXTEEN THOUSAND ONE HUNDRED (16,100) parts of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this Deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appealing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de "EVEN RX EINS S.à R.L.", constituée d'après les lois du Luxembourg en tant que société à responsabilité limitée le 4 mai 2007, R.C.S. Luxembourg section B numéro 128.169, ayant son siège

social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (la "Société"), en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société du 31 janvier 2008.

Les résolutions circulaires resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La société "EVEN RX EINS S.à R.L." a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C le 11 juillet 2007 numéro 1418.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), divisé en CENT (100) parts d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune (ci-après, les "Parts").

3. Conformément à l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à QUINZE MILLIONS D'EUROS (15.000.000,- EUR), divisé en CENT VINGT MILLE (120.000) parts, ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR).

Le conseil de gérance de la Société est autorisé à émettre des parts supplémentaires, avec ou sans prime d'émission, de manière à porter le total du capital social de la Société au montant du capital autorisé. Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions propres à chaque souscription de telles parts s'il y a lieu, à accepter les souscriptions de telles parts et à accepter les apports en numéraire ou en nature comme paiement du prix d'émission de telles parts.

Cette autorisation est accordée pour une période de trois (3) années à partir de la publication des statuts de la Société, dans le but de financer l'acquisition de propriétés immobilières principalement en Allemagne ou de décharger de toute responsabilité encourue ou de tout montant dû suite à la constitution de la Société. Le conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts en supprimant ou en n'ayant pas égard au droit de souscription préférentiel alloué aux participants dans la Société.

4. Par résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société en date du 31 janvier 2008, le conseil de gérance a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000,- EUR), pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) à DEUX MILLIONS DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (2.012.500,- EUR) par la création et l'émission de SEIZE MILLE (16.000) nouvelles parts ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune. Les SEIZE MILLE (16.000) nouvelles parts ont été entièrement souscrites par le seul participant existant dans la Société, EVEN RX PROPERTIES S.C.A., une société en commandite par actions avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

5. Les nouvelles parts ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000 EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément, par une lettre de BROWN BROTHERS HARRIMAN (Luxembourg) S.C.A. en date du 31 janvier 2008 attestant avoir reçu la somme pour laquelle le seul participant dans la Société s'est engagé à payer.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante dans sa version allemande:

Art. 7. (premier alinéa). «Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 2.012.500,-), eingeteilt in sechzehntausendeinhundert (16.100) Anteile mit einem Nominalwert je Anteil von einhundert-fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nathalie O'Sullivan-Gallagher, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 avril 2008, LAC/2008/15974. — Reçu dix mille euros, à 0,5%: 10.000 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008073341/202/121.

(080082598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 25.242.

Herrn Patrick Raaflaub hat sein Mandat als Vorsitzender des Verwaltungsrats zum 31 Mai 2008 niedergelegt.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herrn Albers Martin Georg
- Herrn Eves Michael
- Herrn Léger Thierry
- Herrn Meuli Benjamin
- Herrn Wiest Robert
- Herrn Carroll Timothy Joseph
- Herrn Thornton Craig James
- Herrn Witting Thomas
- Herrn Swallow Marc
- Herrn Hermann Geiger

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juni 2008.

SWISS RE EUROPE S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008073160/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

D.B. Zwirn AP Ltd (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 125.871.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1053 du 5 juin 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.B. Zwirn AP Ltd (Lux) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008073304/8461/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04532. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Developing Energy Concepts (DEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 100.856.

Im Jahre zweitausend und acht, am vierzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis KESSELER, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1) Die Aktiengesellschaft polnischen Rechts Kulczyk Holding S.A., mit Sitz in Polen, ul. Krucza 24/26, P-00-526 Warszawa, Polen eingetragen im "National Court Register" unter der Nummer KRS 147332,
- 2) Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts Kulczyk Investment House S.A., mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 9, rue Sainte Zithe, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 126.198, beide hier vertreten durch Frau Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, Privatbeamter, wohnhaft in Differdange,

auf Grund von privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt am 8. Mai 2008, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparenten erklären, dass sie die beiden einzigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Developing Energy Concepts (DEC), S.à r.l., mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 9, rue Sainte Zithe, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 100.856 (die "Gesellschaft"), sind und somit das gesamte Gesellschaftskapital vertreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen am 7. Mai 2004, durch Notar Gérard LECUIT mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C Nummer 723 vom 14. Juli 2004.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen am 8. Juni 2004, durch Notar Gérard LECUIT, vorgeannt Notar, veröffentlicht im Memorial C Nummer 838 vom 14. August 2004.

Das Gesellschaftskapital ist auf dreihundertzweiundsechzigtausend fünfhundert Euro (362.500,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je dreitausend sechshundertfünfundzwanzig Euro (3.625,- EUR).

Daraufhin ersuchen die Komparenten, vertreten wie vorhin erwähnt, den amtierenden Notar folgende Beschlüsse, welche sie einstimmig und mit Verzicht auf eine Einberufung in einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Gesellschaft getroffen haben, zu beurkunden:

Erster Beschluss

Es wurde beschlossen, ohne den Betrag des Gesellschaftskapitals abzuändern, die ein hundert (100) bestehenden Anteile mit einem Nennwert von je dreitausendsechshundertfünfundzwanzig Euro (3.625,- EUR) durch dreihundertzweiundsechzigtausend fünfhundert (362.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem (1,- EUR) Euro zu ersetzen.

Zweiter Beschluss

Es wurde beschlossen das Kapital um einen Betrag von sechzigtausend Euro (60.000,- EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von dreihundertzweiundsechzigtausend fünfhundert Euro (362.500,- EUR) auf vierhundertzweiundzwanzigtausend fünfhundert Euro (422.500,- EUR) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von sechzigtausend (60.000) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR), versehen mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile.

Zeichnung und Einzahlung

Die sechzigtausend (60.000) neuen Anteilen wurden von Kulczyk Investment House S.A., vertreten wie vorerwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt durch Einbringung der Summe von sechs Millionen Euro (6.000.000,- EUR) wovon sechzigtausend Euro (60.000,- EUR) dem Gesellschaftskapital entfallen und fünf Millionen neuhundertvierzigtausend Euro (5.940.000,- EUR) als Ausgabepremie anzusehen sind.

Der Beweis der Existenz und des Wertes der Bareinlage wurde dem unterzeichneten Notar erbracht.

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen die sub 2 erwähnte Zeichnung der neuen Anteile sowie die sub 2 erwähnte Einzahlung in Bar anzunehmen und die Wirksamkeit der Kapitalerhöhung zu bestätigen.

Die Versammlung stellt fest, dass in Folge der oben erwähnten Kapitalerhöhung, die Gesellschaftsanteile wie folgt aufgeteilt sind:

Anteilsinhaber	Anzahl der Anteile
Kulczyk Holding S.A.	3.625
Kulczyk Investment House S.A.	418.875
Total der Anteile:	422.500

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 6 der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf vierhundertzweiundzwanzigtausend fünfhundert Euro (422.500,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in vierhundertzweiundzwanzigtausend fünfhundert (422.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR)."

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Gebühren und Auslagen welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Kapitalerhöhung entstehen, sind auf ungefähr vierunddreißig Euro (EUR 34.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Die vorliegende Urkunde ist auf Deutsch verfasst, dieser deutschen Fassung folgt eine englische Übersetzung. Im Falle einer Abweichung zwischen der deutschen und der englischen Fassung hat die deutsche Fassung Vorrang.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, hat deren Bevollmächtigter mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand eight, on the fourteenth of May.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand- Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Kulczyk Holding S.A., a joint stock company, existing under and governed by the laws of Poland, with registered office at ul. Krucza 24/26, P-00-526 Warszawa, Poland, registered in the National Court Register under the Number KRS 147332,

2) Kulczyk Investment House S.A., a société anonyme existing under and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 126.198,

Both here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Differdange, by virtue of proxies given on the 8th of May 2008, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties explain that they are the two only shareholders of Developing Energy Concepts (DEC), S.à r.l., a limited liability company, having its registered office in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.856, (the "Company") and that they represent the entire sharecapital.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated May 7th, 2004, published in Memorial C number 723 of July 14th, 2004.

The by-laws of the Company have been amended pursuant to a deed of notary Gérard LECUIT, notary prenamed, dated June 8th, 2004, published in Memorial C number 838 of August 14th, 2004.

The Company's corporate capital is fixed at three hundred and sixty-two thousand five hundred euro (362,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of three thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 3,625.-) each.

The appearing parties have required the undersigned notary to document the following resolutions which they have unanimously taken in an extraordinary general assembly after having waived their right to a prior convening notice:

First resolution

It is resolved, without modification of the amount of the sharecapital, to transform the existing one hundred (100) shares with a par value of three thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 3,625.-) each into three hundred sixty-two thousand five hundred (362,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand euro (60,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of three hundred sixty-two thousand five hundred euro (362,500.- EUR) to four hundred twenty-two thousand five hundred euro (422,500.- EUR), by the creation and issuance of sixty thousand (60.000) new shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sixty thousand (60.000) new shares have been subscribed by Kulczyk Investment House S.A., represented as aforementioned, and have been paid in by a contribution in cash of an amount of six million euro (6,000,000.- EUR) whereof sixty thousand euro (60,000.- EUR) are allocated to the sharecapital of the Company and five million nine hundred forty thousand euro (5,940,000.- EUR) are allocated to a share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been given to the undersigned notary.

Third resolution

It is resolved to agree with the subscription of the new shares and the contribution in cash referred to in resolution 2 here above and to confirm the capital increase referred to in resolution 2 here above.

As a result of the above share capital increase, the meeting records that the shareholdings in the Company are as follows:

Shareholder	Number of shares
Kulczyk Holding S.A.	3,625
Kulczyk Investment House S.A.	418,875
Total of shares:	422,500

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at four hundred and twenty-two thousand five hundred euro (422,500.- EUR) represented by four hundred and twenty-two thousand five hundred (422,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital is estimated at approximately thirty-four thousand euro (EUR 34,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The present deed is worded in German followed by a English translation. In case of divergence between the German and the English text, the German version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, their proxyholder signed together with the notary the present deed.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 mai 2008. Relation: EAC/2008/6928. — Reçu trente mille euros (6.000.000,- à 0,5% = 30.000,-).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008073591/219/142.

(080083578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Ventinori S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.093.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty ninth day of the month of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, and
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership,

(each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY),

each with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG.

each represented by M^e Toinon Hoss, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated May 2008 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Ventinori S.à.r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Ventinori S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind,

and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment €
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	2,705	2,705
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	2,823	2,823
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	2,799	2,799
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	2,670	2,670
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	1,503	1,503
Total	12,500	12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros (€ 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name, Address, Title, Date of birth, City and country of birth

Bruno Schick, Kolpingstrasse, 14, Ehingen (Donau), Manager, 4th September 1971, Ehingen (Donau), Germany

Danielle Arendt-Michels, 42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg, Chartered Accountant, 9th January 1961, Ettelbrueck (Luxembourg)

David Konings, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Accountant, 26th April 1977, Liège, Belgium

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, et
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership,

(chacune agissant par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, avec établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited, avec siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9BY).

chacune avec établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG.

Chacune étant représentée par M^e Toinon Hoss, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du mai 2008, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Ventinori S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de " Ventinori S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la seule signature de chaque gérant. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement €
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	2.705	2.705
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	2.823	2.823
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	2.799	2.799

Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	2.670	2.670
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	1.503	1.503
Total	12.500	12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ deux mille Euros (2.000.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Les associés ont aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom, Adresse, Profession, Date de naissance, Pays et lieu de naissance

Bruno Schick, Kolpingstrasse 14, Ehingen (Donau), Gérant, 4 septembre 1971, Ehingen (Donau), Allemagne, (Royaume-Uni)

Danièle Arendt-Michels, 42, Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg, Expert Comptable, 9 janvier 1961, Ettelbrueck (Luxembourg)

David Konings, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Comptable, 26 avril 1977, Liège (Belgique)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Dont Acte, en foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008073644/211/398.

(080083555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

FIRST Wohnbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.266.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008073577/242/13.

(080082673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

INFOGEST Information through Infomarket, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 28.773.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 mars 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2008073575/206/13.

(080082728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

S.P.D.A.S., Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 15.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008073580/242/13.

(080082647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Northern Trust Luxembourg Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 99.167.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.
Patrice Gilson / Steve David
Managing Director / Vice President - Risk and Control

Référence de publication: 2008073222/4913/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02500. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Galaxy, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.187.750,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 73.667.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), a "établissement public à caractère spécial" created pursuant to the French law of 28 April 1816, established 56, rue de Lille, F-75007 Paris, represented by Mr Dominique Marcel, with professional address in Paris, 56, rue de Lille, here represented by Ms Aline Giersch, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Paris (France) on April 9th, 2008;

2. KfW, a financial institution established under the public laws of Germany, with its statutory seat at Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Frankfurt/Main, represented jointly by Mr Thorsten Billing, banker and Mr Axel Kaufmann, banker, both with professional address at Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Frankfurt/Main, here represented by Ms Aline Giersch, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on April 3rd 2008;

3. Cassa Depositi e Prestiti S.p.A. (CDP), a joint stock company (società per azioni) incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Goito, 4, 1-00185 Rome, registered under the registration number 80199230584, represented by Mr Alfonso Iozzo, here represented by Ms Aline Giersch, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on April 10th 2008.

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, representing the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated Galaxy (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73 667, incorporated pursuant to a deed of the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 29 December 1999, published on 28 March 2000 in the Luxembourg official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) C-N ° 233 at page number 11144, amended for the last time pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer on 2 April 2008, not yet published in the memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, have requested the undersigned notary to record that:

I. The appearing parties represent the entirety of the share capital of the Company.

II. The Agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR460,000 (four hundred sixty thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR44,727,750 (forty-four million seven hundred twenty-seven thousand seven hundred fifty euro) represented by 14,085 Ordinary Shares (the Ordinary Shares) and 1,775,025 Preferred Shares (the Preferred Shares), all having a nominal value of EUR25 (twenty-five euro) per share each, to EUR45,187,750 (forty-five million one hundred eighty-seven thousand seven hundred fifty euro) represented by 14,085 Ordinary Shares and 1,793,425 Preferred Shares, all having a nominal value of EUR25.- per share each. The 1,793,425 Preferred Shares consist of one B Preferred Share, 896,712 A Preferred Shares and 896,712 D Preferred Shares. The 14,085 Ordinary Shares consist of 6,260 A Ordinary Shares, 6,260 D Ordinary Shares and of 1,565 B Ordinary Shares; and

2. Decision to amend article 6 of the article of association.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that it has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 44,727,750 (forty-four million seven hundred twenty-seven thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR460,000 (four hundred sixty-thousand euro) to an amount of EUR 45,187,750 (forty-five million one hundred eighty-seven thousand seven hundred fifty euro) by the issuance of 18,400 (eighteen thousand four hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each. The amount of EUR 45,187,750 (forty-five million one hundred eighty-seven thousand seven hundred fifty euro) is represented by 14,085 Ordinary Shares and 1,793,425 Preferred Shares, all having a nominal value of EUR25.- per share each. The 1,793,425 Preferred Shares consist of one B Preferred Share, 896,712 A Preferred Shares and 896,712 D Preferred Shares. The 14,085 Ordinary Shares consist of 6,260 A Ordinary Shares, 6,260 D Ordinary Shares and 1,565 B Ordinary Shares.

Subscription - Payment

KfW expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 18,400 (eighteen thousand four hundred) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash as follows:

- 9,200 (nine thousand two hundred) new A Preferred Shares have been fully subscribed by CDC; and
- 9,200 (nine thousand two hundred) new D Preferred Shares have been fully subscribed by CDP.

The amount of EUR 460,000 (four hundred sixty thousand euro) is thus at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, CDC holds 6,260 A Ordinary Shares, 896,712 A Preferred Shares, CDP holds 6,260 D Ordinary Shares, 896,712 D Preferred Shares and KfW holds 1,565 B Ordinary Shares and one B Preferred Share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders of the Company decide to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 45,187,750 (forty-five million one hundred eighty-seven thousand seven hundred fifty euro) represented by 14,085 Ordinary Shares and 1,793,425 Preferred Shares, all having a nominal value of EUR25.- per share each. The 1,793,425 Preferred Shares consist of one B Preferred Share, 896,712 A Preferred Shares and 896,712 D Preferred Shares. The 14,085 Ordinary Shares consist of 6,260 A Ordinary Shares, 6,260 D Ordinary Shares and of 1,565 B Ordinary Shares."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately four thousand one hundred euro (EUR 4,100).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the year and date first written above.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signs together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), établissement public à caractère spécial créé par la loi du 28 avril 1816, établi au 56, rue de Lille, F-75007 Paris, représentée par Monsieur Dominique Marcel, ayant son adresse professionnelle au 56, rue de Lille, F-75007 Paris, ici représentée par Mme Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris (France) le 9 avril 2008;

2. KfW, une banque allemande, établie à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main, représentée conjointement par M. Thorsten Billing, banquier et M. Axel Kaufmann, banquier, avec adresse professionnelle à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main, ici représentée par Mme Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 avril 2008;

3. Cassa Depositi e Prestiti S.p.A. (CDP), une société anonyme (societa per azioni), régie par les lois italiennes, ayant son siège social a Via Goito, 4, I-00185 Rome et enregistrée sous le numéro 80199230584, (CDP), représenté par M. Alfonso Iozzo, ici représentée par Mme Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 avril 2008.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Galaxy (la Société), régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 73.667, constituée suivant acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 29 décembre 1999, publié le 28 mars 2000 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N ° 233 à la page numéro 11144, modifié pour la dernière fois suivant l'acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 2 avril 2008, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

I. Les parties comparantes représentent la totalité du capital social de la Société.

II. L'agenda de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 460.000 (quatre cent soixante mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 44.727.750 (quarante-quatre millions sept cent vingt-sept mille sept cent cinquante euro) représenté par 14.085 parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et 1.775.025 Parts Sociales Privilégiées (les Parts Sociales Privilégiées), toutes d'une valeur nominale de EUR 25 par part sociale, à un montant de EUR 45.187.750 (quarante-cinq millions cent quatre-vingt sept mille sept cent cinquante euro) représenté par 14.085 Parts Sociales Ordinaires et 1.793.425 Parts Sociales Privilégiées, toutes d'une valeur nominale de EUR 25 par part sociale. Les 1.793.425 Parts Sociales Privilégiées consistent en une Part Sociale Privilégiées de classe B, 896.712 Parts Sociales Privilégiées de classe A et 896.712 Parts Sociales Privilégiées de classe D. Les 14.085 Parts Sociales Ordinaires consistent en 6.260 Parts Sociales Ordinaires de classe A, 6.260 Parts Sociales Ordinaires de classe D et 1.565 Parts Sociales Ordinaires de classe B; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 460.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 44.727.750 (quarante-quatre millions sept cent vingt-sept mille sept cent cinquante euro) à un montant de EUR 45.187.750 (quarante-cinq millions cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante euro) par l'émission de 18.400 (dix-huit mille quatre cents) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune. Le montant de EUR 45.187.750 (quarante-cinq millions cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante euro) est représenté par 14.085 Parts Sociales Ordinaires et 1.793.425 Parts Sociales Privilégiées, toutes d'une valeur nominale de EUR 25 par part sociale. Les 1.793.425 Parts Sociales Privilégiées consistent en une Part Sociale Privilégiées de classe B, 896.712 Parts Sociales Privilégiées de classe A et 896.712 Parts Sociales Privilégiées de classe D. Les 14.085 Parts Sociales Ordinaires consistent en 6.260 Parts Sociales Ordinaires de classe A, 6.260 Parts Sociales Ordinaires de classe D et 1.565 Parts Sociales Ordinaires de classe B.

Souscription - Libération

KfW renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 18.400 (dix-huit mille quatre cents) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire comme suit:

- 9.200 (neuf mille deux cents) nouvelles parts sociales privilégiées de classe A sont entièrement souscrites par CDC; et

- 9.200 (neuf mille deux cents) nouvelles parts sociales privilégiées de classe D sont entièrement souscrites par CDP.

La somme de EUR460.000 est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, CDC détiendra 6.260 Parts Sociales Ordinaires de classe A, 896.712 Parts Sociales Privilégiées de classe A; CDP détiendra 6.260 Parts Sociales Ordinaires de classe D, 896.712 Parts Sociales Privilégiées de classe D et KfW détiendra 1.565 Parts Sociales Ordinaires de classe B de la Société et une Part Sociale Privilégiées de classe B.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui prendra dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 45.187.750 (quarante-cinq millions cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante euro), 14.085 Parts Sociales Ordinaires et 1.793.425 Parts Sociales Privilégiées, toutes d'une valeur nominale de EUR25 par part sociale. Les 1.793.425 Parts Sociales Privilégiées consistent en une Part Sociale Privilégiées de classe B, 896.712 Parts Sociales Privilégiées de classe A et 896.712 Parts Sociales Privilégiées de classe D. Les 14.085 Parts Sociales Ordinaires consistent en 6.260 Parts Sociales Ordinaires de classe A, 6.260 Parts Sociales Ordinaires de classe D et 1.565 Parts Sociales Ordinaires de classe B.»

Frais

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement quatre mille cent euros (EUR 4.100).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des prédites parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Giersch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, LAC/2008/15419. — Reçu deux mille trois cents euros Eur 0,50% = 2.300,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008073219/5770/175.

(080083029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Aedes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.178.

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Nicholas FRASER de son poste d'administrateur de la société en date du 20 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme
AEDES INVESTISSEMENT S.A.
ROSSI Jacopo / AGRATI Eugenio
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008073150/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01377. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

MDM Studio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 85, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 139.069.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gilbert FREIS, commerçant, né à Rédange (France) le 14 juillet 1957, demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 8, rue Paul l'Ancrenon;

2.- Madame Astrid THINNES, agent immobilier, épouse de Monsieur Gilbert FREIS, née à Esch/Alzette le 27 octobre 1959, demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 8, rue Paul l'Ancrenon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

MDM STUDIO S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet le commerce d'accessoires textiles et de tous supports musicaux.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

75487

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Gilbert FREIS, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Madame Astrid THINNES, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Madame Astrid THINNES, prénommée.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Gilbert FREIS, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4011 Esch/Alzette, 85, rue de l'Alzette.

Déclaration fiscale

Considérant le degré de parenté entre les associés (Madame Astrid THINNES, étant l'épouse de Monsieur Gilbert FREIS), ils requièrent la réduction du droit d'apport prévu en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Freis, Thinnes, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 23 MAI 2008. Relation: EAC/2008/6932. — Reçu trente-et-un euros vingt-cinq cents 12.500 € à 0,25% = 31,25 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 04 juin 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008073241/219/80.

(080082960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Financière Cavour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.085.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 19 mai 2008*

La démission de Monsieur SCHAUS Adrien de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCIERE CAVOUR S.A.

Angelo DE BERNARDI / Marie-Fiore RIES-BONANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008073153/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Navy Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.291.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 avril 2008*

Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur SARTI Francesco et Monsieur ARNO' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

NAVY FINANCIERE S.A.

Angelo DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2008073157/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Atros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.690.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 6. Juni 2008.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2008073562/231/13.

(080082733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Eni Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7621 Larochette, 8B, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 113.326.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 6. Juni 2008.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2008073561/231/13.

(080082689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juin 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008073557/239/12.

(080082666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Nordea Life & Pensions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 35.996.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 1^{er} avril 2008

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la Société,

- que sont renommés administrateurs de la Société:

* M. Peter Stanley Jolley, né le 19 mars 1948 à Wembley, Royaume-Uni, demeurant 34, rue Nicolas Margue, L-4979 Fingig, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Claus Jørgensen, né le 13 juin 1964 à Ulkebol parish, Sonderborg, Danemark, demeurant à 16, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Jens Lind, né le 26 février 1961 à Horsens, Danemark, demeurant à Vester Søgade 62, DK-1601 Copenhague, Danemark;

* M. Jhon Fritz Mortensen, né le 5 février 1952 à Ejstrup, Danemark, demeurant à 3, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Mme Mia Aamund, née le 28 mai 1966 à Gentofte, Danemark, demeurant au 6 Schimmelmansvej, à DK-2930 Klampenborg, Danemark;

- qu'est nommé réviseur d'entreprises de la Société:

* KPMG Audit S.à r.l., allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'année 2008.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Pour NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.

Signature

un mandataire

Référence de publication: 2008073555/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00977. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Eau Vive Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.605.

Im Jahre zweitausendacht, am achtundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

- 1) Herr Patrick STEUER, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Rimlingerstrasse 10;
- 2) Herr Martin PORTZ, Maschinentechner, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Im Schlimmfeld 1;
- 3) Herr Christian BECKER, Techniker, wohnhaft in D-66802 Überherrn, Ortsteil Berns, Orannastraße 21;
- 4) Herr Roland BUCHHEIT, Schlosser, wohnhaft in D-66679 Losheim am See / Rimlingen, Im Dell 14C.

Die oben genannten vier Parteien werden hier vertreten durch Frau Marie-Anne BOS, mit beruflicher Anschrift in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, auf Grund von vier (4) ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Mondorf-les-Bains am 26. Mai 2008.

Welche Vollmachten, nachdem sie "ne varietur" von dem Komparenten und dem amtierenden Notar unterschrieben wurden, der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt werden, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschafter haben den Notar aufgefordert, folgendes festzuhalten.

Die Erschienenen sind die alleinigen Gesellschafter der luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung Eau Vive Lux S. à r.l., eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter Nummer B 107.605, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Henri BECK, mit Amtssitz in Echternach vom 22. April 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 897 vom 15. September 2005, mit Gesellschaftssitz in 5, route de Luxembourg, L-5634 Mondorf-les-Bains.

Die Gesellschafter erklären, dass sie ausführlich über die Beschlüsse informiert sind, die aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

- 1) Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von einhundertsevenundreissigtausend fünfhundert Euro (137.500,- EUR) um es von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf einhundertfünfzigtausend Euro (150.000,- EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von eintausend einhundert (1.100) neuen Anteilen mit einem Nennwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR);
- 2) Zeichnung und Einzahlung der neu geschaffenenen Anteile durch die Gesellschafter;
- 3) Entsprechende Änderung des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft;
- 4) Sonstiges.

Erster Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst die Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von einhundertsevenundreissigtausend fünfhundert Euro (137.500,- EUR) um es von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf einhundertfünfzigtausend Euro (150.000,- EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von eintausend einhundert (1.100) neuen Anteilen mit einem Nennwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien und zwar durch Umwandlung teils aus Rücklagen in Kapital und teils aus Forderungen in Kapital.

Zeichnung und Einzahlung

Die neuen Anteile werden von den bisherigen Gesellschaftern wie folgt gezeichnet und einbezahlt:

- 1) Herr Patrick STEUER, vorbenannt, fünfhundertvierundneunzig Anteile (594);
- 2) Herr Martin PORTZ, vorbenannt, einhundertsechundsiebzig Anteile (176);
- 3) Herr Christian BECKER, vorbenannt, einhundertfünfundsechzig Anteile (165);
- 4) Herr Roland BUCHHEIT, vorbenannt, einhundertfünfundsechzig Anteile (165).

Zur Durchführung der Kapitalerhöhung wird ein Betrag von

- a) siebenundvierzigtausendfünfhundert Euro (47.500,- EUR) durch Umwandlung in Kapital aus den Rücklagen entnommen; und
- b) neunzigtausend Euro (90.000,- EUR) durch Umwandlung in Kapital von sicheren und ohne Abzug fälligen Forderungen entnommen.

Der Nachweis über das Bestehen einer solchen Rücklage und solchen Forderungen wurde dem Notar sowohl durch die Bilanz der Gesellschaft zum 30. April 2008 erbracht als auch durch Zertifikate der Gesellschafter welche auf ihre Forderungen verzichten. Diese Bilanz und die Zertifikate bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben.

Zweiter Beschluss

Infolge der soeben durchgeführten Kapitalerhöhung werden die Anteile von nun an wie folgt gehalten:

- 1) Herr Patrick STEUER, vorbenannt: 648 Anteile;
- 2) Herr Martin PORTZ, vorbenannt: 192 Anteile;
- 3) Herr Christian BECKER, vorbenannt: 180 Anteile;
- 4) Herr Roland BUCHHEIT, vorbenannt: 180 Anteile.

Dritter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse, wird Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfzigtausend Euro (150.000,- EUR), eingeteilt in eintausendzweihundert (1.200) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR)."

75491

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf eintausendachthundert Euro (1.800,- EUR) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. A. Bos et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 mai 2008, LAC/2008/21863. — Reçu quatre cent cinquante euros (EUR 0,5% = 450,-).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008073589/5770/81.

(080083479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Fonds de pension du Groupe Siemens à Luxembourg, Association d'Epargne-Pension.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg I 2.

Le bilan au 30.09.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.06.2008.

J. BERG / R. JUNGBLUTH.

Référence de publication: 2008072744/1907/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08189. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Massiv-Passiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.620.

Réquisition modificative du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2007

La dénomination sociale du commissaire aux comptes a changé de Fiduciaire N. Arend & Cie S.à r.l. en Arend & Partners S.à r.l.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2007.

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008072897/8537/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Kermadec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 32.984.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KERMADEC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008072764/4076/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01031. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Swifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 60.760.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWIFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008072766/4076/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01036. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Imarko Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 108.005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008072928/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01438. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

"ACICO" A. & C. Investment Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 15.764.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008072929/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01439. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Fiver S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.018.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2008072927/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01436. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Aptical Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 83.934.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008072930/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01194. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Financière Proxalan S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.549.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008072931/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01195. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Lux-Alimentation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 60.625.

Extrait du Procès-Verbal

Suite à l'assemblée générale du 2 mai 2008, Monsieur Raymond BOON ayant cessé ses fonctions de gérant de la société, l'assemblée a été décidée à l'unanimité de nommer en son remplacement gérant unique, Monsieur Joseph HAMMOUTH, né le 18 mai 1959 à Casablanca (Maroc) et demeurant à L-5887 Hepérange, 373, route de Thionville avec pouvoir de signature individuelle.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008073059/318/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01432. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Lafayette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistère.

R.C.S. Luxembourg B 3.042.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 mai 2008

Les administrateurs de la société décident à l'unanimité d'élire Monseigneur Fernand Franck, Archevêque de Luxembourg, président du conseil d'administration et Monseigneur Mathias Schiltz, Vicaire général, vice-président du conseil

d'administration, pour la durée de leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014. Monseigneur Fernand Franck et Monseigneur Mathias Schiltz acceptent leur fonction.

En outre, les administrateurs décident de nommer Messieurs Justin HEIRENDT et Egon SEYWERT administrateurs délégués de la société avec pouvoir d'agir chacun séparément et avec pouvoir de signature individuel sur les comptes en banque jusqu'à une valeur de 100.000 euros. Le mandat de Messieurs Egon SEYWERT et Justin HEIRENDT, qui acceptent, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 mai 2008.

Mathias SCHILTZ

Vice-président

Référence de publication: 2008072877/1196/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

Faisant suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2008,

Sont nommés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2009:

Xavier Thomin, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense, France

Jean-Pierre Léoni, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense, France

Martin Hall, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense, France

Sont renommés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2009:

Nathalie Boullefort-Fulconis, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense, France

Catherine Adibi, 13 bis, avenue de la Motte Piquet, 75007 Paris, France

Frédérique Moy, 5, Impasse des Erables, 78290 Croissy sur Seine, France

Jean-Benoît Naudin, 10, rue des Montscarrés, 78000 Carrières sur Seine, France

Christian Rabeau, 49, avenue de la Motte Piquet, 75015 Paris, France

Joseph Pinto, 19, rue du Sommerard, 75005 Paris, France

Dominique Forget, 119, rue Damrémont, 75018 Paris, France

Ne sont pas renommés Administrateurs:

Alessandro d'Andrea di Pescopagano, 8, Piazza Leonardo da Vinci, 20133 Milan, Italie

Caroline Boutier, 68, boulevard Bourbon, 92200 Neuilly sur Seine, France

Est renommée réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2009:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Candice Mayembo

Funds Services

Référence de publication: 2008072894/1229/32.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06652. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

CEREP UK One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.423.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 22 mai 2008 que la société CEREP III UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.447, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a cédé cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait représentant l'intégralité du capital social de la Société à la société CEREP BH JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072885/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Immobilière Orion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.725.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008072926/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01434. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

S.G.A. Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 87.967.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 21 mars 2008 aux administrateurs et aux actionnaires de la société S.G.A. VENTURES S.A. que la décision suivante a été prise:

- Démission de la société COMPTIS S.A. (en liquidation) en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat à la date du 21 mars 2008.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour la société S.G.A. VENTURES S.A.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

15, bld. Roosevelt, B.P. 814, L-2018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008073121/687/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Games & Movies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 95.354.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 13 mai 2008 aux administrateurs et aux actionnaires de la société GAMES & MOVIES S.A. que la décision suivante a été prise:

- Démission de la société COMPTIS S.A. (en liquidation) en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat à la date du 13 mars 2008.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour la société GAMES & MOVIES S.A.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

15, bld. Roosevelt, B.P. 814, L-2018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008073135/687/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

SL West Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 108.361.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 21 mars 2008 aux administrateurs et aux actionnaires de la société SL WEST IMMOBILIERE S.A. que la décision suivante a été prise:

- Démission de la société COMPTIS S.A. (en liquidation) en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat à la date du 21 mars 2008.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour la société SL WEST IMMOBILIERE S.A.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

15, bld. Roosevelt, B.P. 814, L-2018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008073138/687/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Marketing & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6140 Junglinster, 3, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 81.956.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 14 novembre 2007 aux administrateurs et aux actionnaires de la société MARKETING & CONSULTING S.A. que la décision suivante a été prise:

- Démission de la société REVILUX S.A. en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat à la date du 14 novembre 2007.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour la société MARKETING & CONSULTING S.A.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

15, bld. Roosevelt, B.P. 814, L-2018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008073142/687/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Hillwide (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.655.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of May.

Before Us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Hillwide Technology Limited, a company organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Center, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the Companies Registry of the British Virgin Islands under number 636215,

here represented by Mrs Audrey Jarreton, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on May 23rd, 2008. A copy of said proxy, has been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above, has requested the notary to state that:

(i) the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Hillwide (Luxembourg) S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, dated April 24, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and the articles of incorporation have never been amended (the Company);

(ii) the capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) divided into 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a par value of EUR 1 (one euro);

(iii) the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

(iv) the appearing party is appointed as liquidator of the Company;

(v) the appearing party declares (i) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (ii) that it takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown, of the Company, and (iii) that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all the liabilities of the Company;

(vi) the Company hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(vii) full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

(viii) the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is drawn-up in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document has been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Hillwide Technology Limited, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège social se situe à P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, les Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre du Commerce des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 636215,

représentée par M^e Audrey Jarreton, avocat, avec adresse professionnelle à 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Pékin, Chine, le 23 mai 2008,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Hillwide (Luxembourg) S.à r.l., constituée suivant acte du notaire Paul Decker, résidant à Luxembourg, en date du 24 avril 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés (la Société);

(ii) le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

- (iii) la comparante décide de dissoudre la Société avec effet immédiat;
- (iv) la comparante est nommée liquidateur de la Société;
- (v) la comparante déclare (i) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées,
- (ii) qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers connus ou inconnus, de la Société et (iii) que la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;
- (vi) la Société est partant liquidée et que la liquidation est clôturée;
- (vii) pleine et entière décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et
- (viii) les livres, documents et dossiers de la Société seront conservés durant une période de cinq ans au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la comparante, qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare comprendre et parler la langue anglaise. Le présent acte en langue anglaise et suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais primera.

Signé: A. JARRETON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008. Relation: LAC/2008/21787. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008073294/206/80.

(080083077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Ak Bars Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.473.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008073030/5770/12.

(080082420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Ilna Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.224.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C n^o 597 du 21 juin 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILONA INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008073101/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00555. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Naxia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 83.224.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 21 mai 2008

1. la démission de l'administrateur Sonja Meyer, avec adresse privée au 10, Rosrainstrasse, 9815 Hausen, a été acceptée avec effet du 9 mai 2008;
2. la nomination de l'administrateur Kathryn Bergkoetter, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 9 mai 2008 et ce, pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008073096/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Lysandre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 34.808.

Extrait des résolutions adoptées par les administrateurs de la société en date du 28 avril 2008

1. La démission de Steven Georgala, ayant pour adresse professionnelle le 22, rue de la Boétie, 75008 Paris est acceptée et confirmée avec effet immédiat.
2. John Kleynhans, ayant pour adresse professionnelle le 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est nommé en tant que administrateur de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073100/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

IMMO-Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 139.106.

STATUTS

L' an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

La société anonyme dénommée "FV-INVEST S.A., avec siège social à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131.588,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Madame Véronique REGENWETTER, maître peintre décorateur, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance, et

- Monsieur Fernand CAIXINHA, employé privé, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Chapitre 1^{er}. Dénomination - siège social - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IMMO-Participations S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la promotion, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers et mobiliers.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement. Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes à des entreprises dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en mille deux cent quarante (1240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, et les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions en sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les deux mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est échu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'agrément des propriétaires d'actions représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, le consentement n'est pas requis lorsque ces actions sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Le refus d'agrément doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'actionnaire cédant. Celui-ci peut alors obliger ses co-actionnaires à acheter ou à faire acheter les actions dont la cession est envisagée.

La valeur d'une action est fixée chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée Générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à dix (10.00) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. L'assemblée générale tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre 4. Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Le comparant précité a souscrit la totalité des mille deux cent quarante (1.240) actions créées.

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Véronique REGENWETTER, maître peintre décorateur, née à Luxembourg, le 31 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance,

b) Monsieur Fernand CAIXINHA, employé privé, né à Luxembourg, le 3 juin 1973, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach,

c) Madame Mariette GIVER, sans état, née à Neudorf, le 26 mai 1935, demeurant à Luxembourg, demeurant à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

2. Est appelé aux fonctions de commissaire:

- La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., en abrégé G.T.F. S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, RCS Luxembourg, numéro B 121.820.

3. Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes elles ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: Véronique REGENWETTER, Fernand CAIXINHA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2008. Relation: LAC/2008/20536. - Reçu à 0,50 %: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 juin 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008073622/222/211.

(080083800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Milano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 85.733.

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MILANO PROPERTIES S.A.", avec siège social à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 729 du 14 mai 2002, dont les statuts ont été modifiées en dernier lieu par un acte du même notaire, en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1314 du 2 décembre 2005.

Le capital social est de (trente et un mille euros) 31.000 €, représenté par 310 actions de cent (100) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Monsieur Giovanni ANNUNZIATA, né le 1^{er} avril 1964 et demeurant à Rome Via Guardia Piemontese n. 30 comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent cinquante (1.150,-) euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 mai 2008. LAC/2008/21433. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008073606/5770/66.

(080083362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Ceparno, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 10.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008073581/242/12.

(080082627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.
